

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Date de création : 20/12/10

Date de révision : 06/01/14

version 4

Section 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Nom commercial : **NETTOYANT TEXTILES ECOCERT**

Code article : **EC120111**

Conditionnement : **Pulvérisateur 500ml**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : nettoyeurs pour automobiles et véhicules

Type d'utilisation : nettoyeur prêt à l'emploi sprayable pour le nettoyage des textiles intérieurs de voiture

Scenarios d'exposition : voir section 15.2

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

: **GS27**

ZAC DE LA LIODIERE,

ROUTE DE MONTS

37300 JOUE LES TOURS

N° de tel : 02.47.73.77.77

Adresse email de la personne responsable des fds :

c.lopez@gs27.com

1.4 Tél urgence ORFILA :

01.45.42.59.59

Section 2 : identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008

Catégorie de danger	Symbole de danger	Phrases H
	Aucune	aucune

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage conforme au règlement CE1272/2008

Soumis à étiquetage réglementaire, classification déterminée par le calcul d après directive « préparations » 1999/45/CE puis conversion d'après l'annexe VII du règlement 1272/2008

Symboles et indications de danger

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Aucun
Phrase H : aucune

Phrases P :

- 102 Tenir hors de portée des enfants.
- 103 lire l'étiquette avant utilisation.
- P301/315/101 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin . En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P260 Ne pas respirer les aérosols
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Section3 : composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique :

PREPARATION liquide de nature chimique « *liquide alcalin* »

Composants dangereux :

D-glucopyranose, oligomers, decyl, octyl glycosides

Concentration :1-5%

Numéro Cas :

Numéro CE :500-220-1

Numéro index :

REACH numéro d'enregistrement en accord avec l'article 20 :

Classification substance dangereuse CE

Xi	Risque de graves lésions oculaires	R41
----	------------------------------------	-----

Classification GHS CE

Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1	Provoque des lésions oculaires graves	H
--	---------------------------------------	---

Alanine, N,N-bis (carboxymethyl)-, sels de trisodium

Concentration : 1-5%

Numéro Cas :164462-16-2

Numéro CE :

Numéro index :

REACH numéro d'enregistrement en accord avec l'article 20 : 01-0000016977-53

Classification substance dangereuse CE

--	--	--

Classification GHS CE

	Peut être corrosif pour les métaux	H290
--	------------------------------------	------



2.3 Autres dangers :

PBT : non

P : non disponible B : non disponible T : non

Section 4 : premier secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Après inhalation :

En cas de malaise, emmener à l'air frais et conduire auprès d'un médecin.

Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

Après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

Aucuns symptômes connus à ce jour

Dangers :

Aucun danger connu à ce jour

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription :

Traitement symptomatique

Section 5 : mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- Eau pulvérisée
- Mousse stable aux alcools
- Dioxyde de carbone
- Produits extincteurs en poudre

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux : oxyde de carbone (CO), gaz nitreux NO_x

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome

Section 6 : mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Porter un équipement individuel de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec un produit absorbant (par ex : sable, kieselguhr, liant universel, sciure)

Éliminer selon les réglementations en vigueur

6.4 Référence à d'autres sections

Indications complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité voir chapitre 7

Section 7 : manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précautions

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail

Prévention des incendies et des explosions

Observer les règles générales de protection contre le feu

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications concernant les stockages en commun :

Ne pas stocker avec des acides

Ne pas stocker avec des agents oxydants

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune autre recommandation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Section 8 contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition

Pas de valeurs limites d'exposition

D-glycopyranose, oligomers, decyl, octyl glycosides

DNEL

Nom des composants	Exposition	DNEL	Population	effets
D-glycopyranose, oligomers decyl octyl glycosides	Long terme cutane	595000 mg/kg bw/jour	Operateurs	systemique
	Long terme inhalation	420mg/m3	Operateurs	systemique
	Long terme cutané	357000mg/kg bw/jour	Consommateurs	systemique
	Long terme inhalation	124mg/m3	Consommateurs	Systemique
	Long terme orale	35.7mg/kg bw/jour	Consommateurs	systemique

PNEC

Nom des composants	Description du milieu	PNEC	Descriptif de la methode
D-glycopyranose, oligomers decyl octyl glycosides	Eau douce	0.1mg/L	Facteurs d'évaluation
	Marin	0.01mg/L	Facteurs d'évaluation
	Sédiments d'eau douce	0.487 mg/kg dwt	Partage à l'équilibre
	Sédiments d'eau de mer	0.048 mg/kg dwt	Partage à l'équilibre

Alanine, N,N-bis (carboxymethyl)-, sels de trisodium

DNEL

Nom des composants	Exposition	DNEL	Population	effets
Alanine, N,N-bis (carboxymethyl)-, sels de trisodium	Long terme inhalation	40 mg/m3	Operateurs	systemique
	Long terme inhalation	4 mg/m3	Operateurs	locaux
	Long terme inhalation	20 mg/m3	Consommateur	systemique
	Long terme inhalation	2mg/m3	Consommateur	systemique
	Long terme orale	17 mg/kg pc/jour	Consommateur	Systemique
	Aigue orale	85 mg/kg pc/jour	Consommateur	systemique
	Aigue inhalation	20 mg/m3	Consommateur	systemique
	aigue inhalation	40 mg/m3	Operateurs	Systemique

PNEC

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Nom des composants	Description du milieu	PNEC	Descriptif de la methode
Alanine, N,N-bis (carboxymethyl)-, sels de trisodium	Eau douce	2 mg/L	Facteurs d'évaluation
	Marin	0.2mg/L	Facteurs d'évaluation
	Station d'épuration	100 mg/L	Partage à l'équilibre
	Sédiments d'eau douce	24 mg/kg sediment ps	Partage à l'équilibre
	Sol	2.5mg/kg sol ps	Partage à l'équilibre

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les vapeurs
Eviter le contact avec la peau et les yeux

Mesures d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons

Protection respiratoire :

Protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée, masque avec filtre A (gaz et vapeurs organiques) conformément à la norme DIN EN 141
L'utilisation d'appareils à filtre suppose que l'atmosphère ambiante contient au moins 17% d'oxygène en volume et que la plus forte concentration en gaz ne dépasse pas la norme de 0.5% en volume. Respecter les réglementations en vigueur, par exemples les normes EN 136/141/143/371/372 ainsi que les réglementations nationales.

Protections des mains :

En cas d'exposition prolongée :

- Gants en butyle
Temps minimum de rupture / gant : 480 min
Epaisseur minimum /gant : 0.7mm

En cas de brèves expositions (dispositif de protection) :

- Gant en nitrile
Temps de rupture /gant : 30 min
Epaisseur minimum : 0.4mm

Protection non adaptée :

- Ne pas utiliser de gants en cuir

Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum, et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.

Protection des yeux :

Selon le risque, prévoir une protection des yeux suffisante (lunettes de sécurité avec protection latérales ou lunettes à coques, et si nécessaire une protection faciale)

Section 9 : propriétés physiques et chimiques

Etat physique à température ambiante : Liquide
Couleur : jaune



Odeur :	Menthe
PH pur	11.0 +/- 0.4
Température d'ébullition	100°C
Point de fusion :	Inadapté
Point d'éclair :	inadapté
Caractéristiques d'explosivité :	pas de données
Pression de vapeur	Pas de données
Masse volumique :	1.09 g/cm ³
Solubilité :	Soluble dans l'eau

Section 10 : stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir section 10.3. « Possibilité de réactions dangereuses »

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les acides forts
Réagit au contact des agents d'oxydation

10.4 Conditions à éviter

Non connu

10.5 Matières non compatibles :

Non connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu, si le produit est manipulé et stocké correctement.

Section 11 : informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë :	Pas de données
Toxicité dermale aiguë :	Pas de données
Toxicité aiguë par inhalation :	Pas de données

Section 12 : informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur poissons :	pas de données
Toxicité sur daphnies :	pas de données
Toxicité sur algues :	pas de données
Toxicité sur bactéries :	pas de données

12.2 Persistance et biodégradabilité

Biodégradabilité : les tensioactifs sont en accord avec les critères de biodégradabilité de la réglementation EC/648/2004 sur les détergents.



12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation : non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Transport et distribution entre les compartiments de l'environnement : non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT e VPVB

Non évalué

12.6 Autres effets néfastes

Information éco toxicologiques complémentaires

Utilisé de façon adéquate, le produit n'entraîne aucune perturbation dans les stations d'épuration.

Classification selon les procédures de calculs de la directive toute préparations

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Compte tenu de la réglementation en vigueur, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération pour déchets spéciaux ou être collecté dans un centre de collecte de déchets spéciaux.

Emballage non nettoyé :

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Section 14 : informations relatives au transport

Section 14.1 à 14.5

ADR :	Marchandise non dangereuse
ADNR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC

Section 15 information réglementaires

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Maladies professionnelles

Code de la sécurité sociale : Articles L461-1 à 461-8

-tableau n°84 : affections dues aux solvants organiques liquides à usages professionnel (indiqué dans le tableau)

Règlement détergent 648/2004 et référentiel des ecodétergents ecocert :

Composition : 30% et plus d'eau déminéralisée. Moins de 5% d'agents de surfaces non ioniques, parfum (huile essentielle de menthe). Contient aussi : MGDA, acide citrique. 98.65% du total des ingrédients sont d'origine naturelle.

Ecodétergents certifiés par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur

<http://detergents.ecocert.com>.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation disponible

Section 16 : autres informations

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local

Modification de la fiche par rapport à la version 3, modification de la section 2, passage d'une classification selon directive 1999/45/CE à la classification selon le règlement 1272/2008.

Liste des types de risques particuliers selon le chapitre 3 (phrases R)

41 risque de lésion oculaire grave

Liste du texte des mentions de danger indiquées à la section 3 (phrase H)

318 provoque de lésions oculaires graves

290 peut être corrosif pour les métaux

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

GS 27 n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société GS27 et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société GS27 qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matières de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits GS27, sont remises avec les produits et sont disponible sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter GS27.